

REPÚBLICA DE CHILE  
REGISTRO Y ARCHIVO  
NR. 92/25 992  
A: 10 NOV 92  
P.A.A.  F.W.M.   
C.B.L.   
M.T.O.  ARCHIVO   
H.Z.C.

Le 03 novembre 1992

Monsieur le Président,

En tant que membre d'Amnesty International, organisation politiquement impartiale, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur le cas d'Alfonso CHANFREAU OYARCE. La torture et la disparition de celui-ci sous l'ancien gouvernement militaire font objets d'enquêtes en ce moment dans votre pays. Cependant, j'ai eu connaissance de la possibilité d'un transfert de son dossier du tribunal civil vers la juridiction militaire. Ceci me va pas sans m'inquiéter étant donné l'incapacité répétée dont les tribunaux militaires ont fait preuve dans le passé pour enquêter sur les cas de violation des droits de l'homme et pour faire comparaître les coupables en justice.

C'est pourquoi, au nom d'Amnesty International et des familles des victimes, je vous prie de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que les responsables de violations des droits de l'homme ne restent pas impunis comme jadis sous l'ancien gouvernement militaire, pour que la lumière soit faite sur des cas comme celui d'Alfonso CHANFREAU OYARCE. Je vous demande également d'annuler la loi d'Amnistie de 1978 qui a permis d'éviter et continue d'empêcher que des enquêtes exhaustives soient menées au sujet des violations commises avant 1978.

Vous savez que, comme moi, éprouvent des sentiments amicaux pour le Chili se réjouiront de voir combien cet Etat et son président ont soif de vérité et de justice.

Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma très haute considération.

SOPHIE DELBASCOUR  
1, RUE C. STUAUX  
5170 Bois-de-Villers - BELGIQUE

Delbascour